

51. SOUS-FONDATIONS

51.02. MESURE DE L'ÉPAISSEUR DES COUCHES DE FONDATION ET SOUS-FONDATION NON STABILISÉES.

51.02. MESURE DE L'ÉPAISSEUR DES COUCHES DE FONDATION ET SOUS-FONDATION NON STABILISÉES.

1. BUT DE L'ESSAI

Contrôler l'épaisseur des fondations et sous-fondations qui ne peuvent être vérifiées par carottage.

2. PRINCIPE DE LA METHODE

Mesurer la distance entre les surfaces supérieures de la couche à contrôler et de la couche sous-jacente.

3. APPAREILLAGE

- une règle de trois mètres décrite à la méthode d'essai CME 50.02;
- une règle graduée en millimètres sur 50 cm au moins;
- un matériel approprié pour creuser.

4. MODE OPERATOIRE

On creuse un trou de section 50 cm x 50 cm dans la couche à vérifier jusqu'à la surface supérieure de la couche sous-jacente. On pose la règle de 3 m parallèlement à l'axe de la chaussée, sur la surface supérieure de la couche à contrôler, de telle sorte que le centre de la règle soit situé sur l'axe du trou. Au moyen de la règle graduée, placée verticalement, on mesure à trois endroits différents la distance entre la surface supérieure de la couche sous-jacente et la partie inférieure de la règle de 3 m. Ces mesures sont faites au millimètre près.

5. EXPRESSION DU RESULTAT

L'épaisseur de la couche contrôlée à cet endroit est par définition la moyenne des 3 mesures effectuées.

Cette épaisseur est exprimée en millimètres, au millimètre près.
Le rapport d'essai mentionne la valeur moyenne et les résultats individuels.